

MONOPRIX

RAPPORT ANNUEL 2021

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine – Tunisie
Tél : (216) 71 142 510 / Fax : (216) 71 142 530
E-mail : comfinanciere@mgs.com.tn

MONOPRIX ديمما معاك

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

- Dénomination : Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
- Forme juridique : Société Anonyme
- Nationalité : Tunisienne
- Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk – Mègrine Riadh– Tunisie
- Téléphone : (216) 71 142 510
- Fax : (216) 71 142 530
- E-mail : comfinanciere@mgs.com.tn
- Date de Constitution : 18 Août 1933
- Durée : 99 ans
- Numéro du Registre National des Entreprises : 0001110K
- Matricule fiscal : 001110 K.M.P 000
- Capital social : 39 938 746 dinars tunisiens
- Nombre d'actions : 19 969 373 actions
- Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
- Objet Social : Commerce de détail
- Régime fiscal : Droit commun

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, possédant à titre de propriétaire ou de mandataire 10 actions au moins ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté sauf en ce qui concerne les personnes morales actionnaires.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2021 est la suivante :

La société EXIS	76,73%
Autres	23,27%
Total	100,00%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Mr. Nabil CHETTAOUI

ADMINISTRATEURS

Mr. Mohamed Ali MABROUK

Mr. Mohsen ZERELLI

Mr. Stéphane MAQUAIRE

Mr. Elyes JOUINI

La Société EXIS représentée par Mr. Mohamed YOUSFI

LE COMITE D'AUDIT

PRESIDENT

Mr. Elyes JOUINI

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI

Mr. Mohsen ZERELLI

La Société EXIS représentée par Mr. Mohamed YOUSFI

LE COMITE STRATEGIE ET ORGANISATION

PRESIDENT

Mr. Mohamed Ali MABROUK

MEMBRES

Mr. Nabil CHETTAOUI

Mr. Mohsen ZERELLI

Mr. Stéphane MAQUAIRE

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- La société FMBZ-KPMG TUNISIE représentée par Mme Kalthoum BOUGUERRA
- Le Cabinet Audit Conseil & Organisation

SOMMAIRE

➤ Rapport de gestion de la SNMVT. « MONOPRIX »	05
➤ Etats Financiers de la SNMVT « MONOPRIX » au 31/12/2021	11
➤ Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les États Financiers de la SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2021	21
➤ Rapport de gestion du Groupe SNMVT. « MONOPRIX »	30
➤ Etats Financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2021	34
➤ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2021	44
➤ Projet de résolutions de l'AGO du 12/05/2022	50

RAPPORT DE GESTION DE LA S.N.M.V.T « MONOPRIX »

L'activité en 2021

Environnement général :

L'année 2021 a été marquée par un environnement macroéconomique difficile :

- La reprise économique reste modeste en 2021 avec une croissance de 3.1% par rapport à une contraction de -8.7% en 2020,
- L'inflation reste à des niveaux élevés, tandis que la dégradation de la situation sociale et de l'emploi entretient les tensions. L'inflation est remontée à 6,6% en 2021 par rapport à 4.9% en 2020,
- Le taux de chômage a atteint 18.4% de la population active soit le plus haut taux depuis 2011,
- La régression de la classe moyenne est préoccupante (50% en 2018 Vs 70% en 2010),
- Le secteur informel représente 44,8% des emplois en Tunisie y compris les travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche,
- La période du confinement et des couvre-feux a engendré une baisse de la consommation et un marasme économique général.

Et par la continuité de l'agressivité concurrentielle :

- En 2021, on note la poursuite des ouvertures de points de ventes de plusieurs chaînes de distribution locales.
- La croissance importante du nombre des étals anarchiques, notamment en Fruits et Légumes.

Les faits marquants de 2021 :

- Durant le mois de janvier 2021, et à la suite du premier confinement général de quatre jours, le CA perdu s'élève à 1.4MDT par rapport à 2020 causé essentiellement par l'interruption des ventes de produits alcoolisés dans plusieurs magasins.
- Un deuxième confinement a été décrété fin juin jusqu'à mi-juillet dans les régions à forte contamination. Le CA perdu à la suite des fermetures pendant cette deuxième période est estimé à plus de 4MDT par rapport à 2020.
- Fermeture définitive de Monoprix Sakaiet El Daier le 24/09/2021
- Ouverture d'un nouveau magasin à Ain Zaghouan Nord en juillet.

- Huit magasins rénovés en 2021 : Kram, Gammarth, Djerba, Mhamdia, Marsa, Korba, Zéphyr et Jendouba,
- Résultats encourageants du programme de transformation et de développement sur les produits frais, l'efficacité de la logistique, la mise à jour des assortiments et l'automatisation des tâches manuelles en back office.

Les perspective 2022

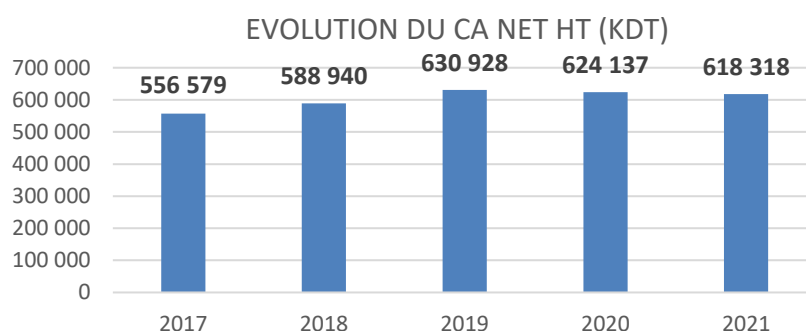
L'année 2022 présente des perspectives de croissance ainsi que des risques dont il faut prendre compte :

- Sortie de la pandémie COVID-19 et retour à une exploitation normale des magasins et de la logistique,
- Reprise du tourisme et retour des TRE, des Libyens et des Algériens,
- Inflation sur les prix d'achats des marchandises, des consommables et des investissements,
- Nouvelles mesures de la loi de finance 2022 incluant le nouveau champ d'application de la TVA qui intègre désormais les produits alcoolisés et l'application d'un timbre de 100 millimes par ticket de caisse,
- L'accélération du programme de transformation et de développement du Groupe SNMVT.

Les résultats 2021

Le chiffre d'affaires TTC est passé de 649 178 KDT en 2020 à 641 696 KDT en 2021 soit une régression de 1.15%.

Le chiffre d'affaires net hors taxes est passé de 624 137 KDT en 2020 à 618 318 KDT en 2021 soit une régression de 0.93%.



La marge nette est en régression de -0.2 point par rapport à 2020 à cause de l'effet du mix produit.

Les charges d'exploitation en hausse de 0.5% par rapport à 2020 compte tenu de :

- Une augmentation des charges de personnel de 1.4%
- Une augmentation des dotations aux amortissements de 4.1%
- Une augmentation des provisions sur des risques d'exploitation
- Une baisse des achats stockés d'approvisionnement de -3.8% suite optimisation du consommable dans les magasins.
- Une baisse des diverses autres charges de -3.5% matérialisée principalement par une optimisation des charges d'entretien et réparation technique et des charges de déplacement du personnel liées aux mesures de restriction sanitaire.

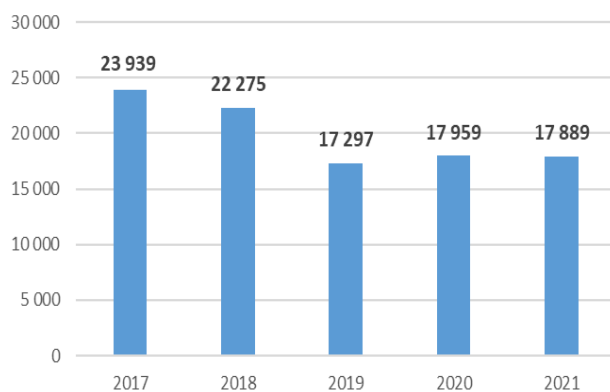
Le résultat d'exploitation est passé de +2 906 KDT en 2020 à +1 094KDT en 2021, soit une baisse de 1 812KDT.

Le résultat d'exploitation avant amortissement (EBITDA) est au même niveau que l'année dernière soit 17 889 KDT en 2021 contre 17 959 KDT en 2020.

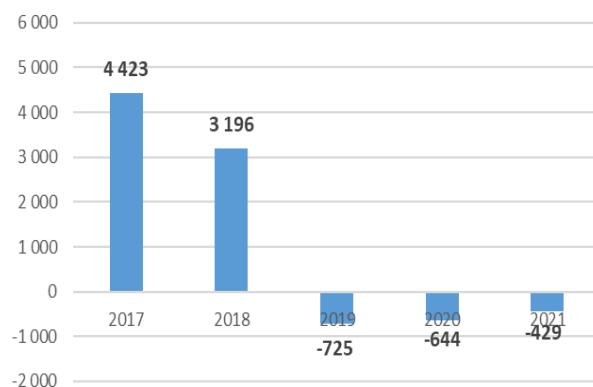
Le résultat net passe de -644 KDT en 2020 à -429 KDT en 2021, soit une hausse de 215 KDT. Cette hausse résulte, en dépit de la baisse du résultat d'exploitation de 1 812 KDT, d'une baisse des charges financières de 751 KDT et d'une augmentation des autres gains de 1 347KDT.

	2017	2018	2019	2020	2021
Revenus	556 579	588 940	630 928	624 137	618 318
Autres produits d'exploitation	14 111	12 366	11 930	11 137	12 202
Total des produits d'exploitation	570 690	601 306	642 858	635 274	630 520
Variation des stocks	1 984	6 960	-8 913	2 398	-3 508
Achats des marchandises	453 949	484 088	510 178	513 747	504 312
Achats d'approvisionnements consommés	13 526	16 671	16 564	16 099	15 486
Charges de personnel	48 744	51 133	53 747	53 225	53 954
Dotations aux amortissements & aux provisions	17 681	17 450	13 129	15 053	16 794
Autres charges d'exploitation	32 517	34 100	36 158	36 642	35 370
Total des charges d'exploitation	564 431	596 481	638 690	632 368	629 425
Résultat d'exploitation	6 258	4 825	4 168	2 906	1 094
Résultat d'exploitation avant amortissement (EBITDA)	23 939	22 275	17 297	17 959	17 889
Charges financières nettes	-5 327	-4 921	-6 004	-5 142	-4 391
Produits financiers	6 018	4 468	2 569	2 929	2 859
Autres gains ordinaires	341	774	508	634	1 981
Autres pertes ordinaires	-1 176	-658	-622	-651	-633
Résultat d'activité ordinaire avant impôts	6 114	4 488	619	675	910
Impôts sur les bénéfices	1 692	1 255	1 338	1 319	1 339
Résultat d'activité ordinaire après impôts	4 423	3 233	-719	-644	-429
Eléments extraordinaires (pertes & gains)	0	-37	-6	0	0
Résultat net de l'exercice	4 423	3 196	-725	-644	-429

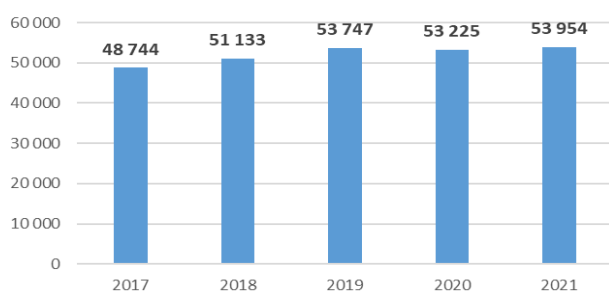
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT
(EBITDA) (KDT)



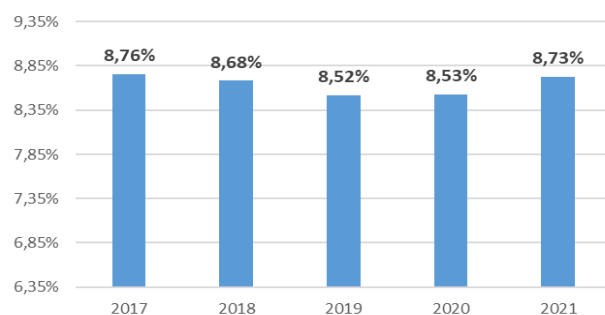
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (KDT)



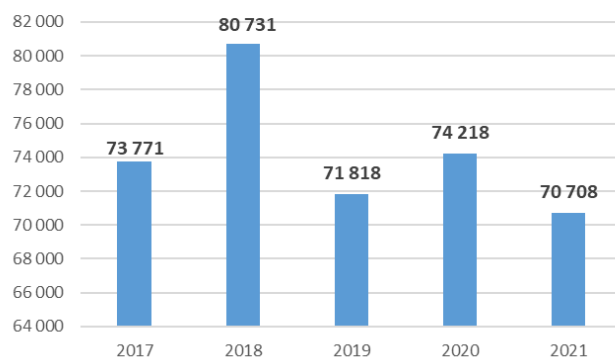
SALAIRES ET CHARGES (KDT)



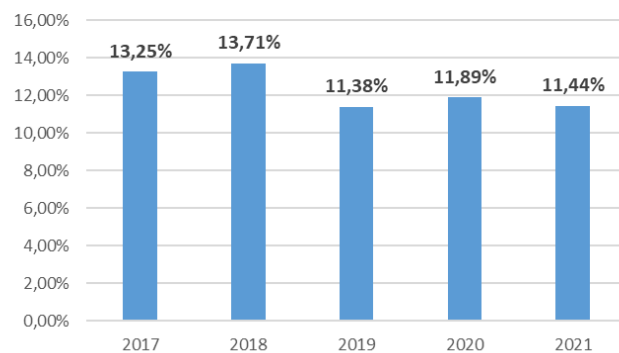
SALAIRES ET CHARGES % CA (HT)



STOCK DE MARCHANDISES (KDT)



STOCK DE MARCHANDISES % CA (HT)



Les capitaux propres avant résultat de l'exercice de la SNMVT MONOPRIX se sont élevés à 59 590 884 DT au 31 décembre 2021 contre 60 234 941 DT en 2020 soit une régression de 1.07%.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital Social	39 939	39 939	39 939	39 939	39 939	39 939
Actions propres	47	47	47	47	47	47
Réserves	14 261	14 430	14 683	14 683	14 683	14 683
Report à nouveau	1 472	3 019	3 095	6 291	5 566	4 922
	55 719	57 436	57 764	60 960	60 235	59 591

La situation de trésorerie :

La trésorerie de clôture est passée de 5 128 188 DT en 2020 à – 7 311 693 DT en 2021. La régression de la trésorerie est marquée au niveau de la :

- Trésorerie d'exploitation à la suite de la baisse des revenus d'exploitation et d'une légère baisse des encours fournisseurs
- Trésorerie d'investissement à la suite de l'augmentation de la valeur des investissements décaissés
- Trésorerie de financement à la suite de l'augmentation de la valeur de remboursement des emprunts suite report des échéances 2020 sur l'exercice 2021.

Évolution des cours de bourse

Ci-dessous l'évolution du cours de bourse de l'action de la SNMVT :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cours de l'action au 31 Décembre	9,770	12,100	10,820	8,000	6,180	4,650

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2021**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX"****BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i> 2021	<i>au 31 décembre</i> 2020
<u>ACTIFS</u>	NOTES		
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	4 282 888	4 279 174
Amortissements		(4 139 418)	(4 009 861)
		143 470	269 313
Immobilisations corporelles	4	220 521 699	210 207 616
Amortissements		(136 198 541)	(122 785 946)
		84 323 158	87 421 670
Immobilisations financières	5	63 826 058	63 824 582
Provisions		(3 469 609)	(2 784 165)
		60 356 449	61 040 417
Total des actifs immobilisés		144 823 077	148 731 400
Autres actifs non courants	6	3 854 309	4 636 856
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		148 677 386	153 368 256
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	71 146 175	74 531 747
Provisions		(3 458 877)	(3 478 726)
		67 687 298	71 053 021
Clients	8	10 494 534	9 851 459
Provisions		(2 579 022)	(2 730 585)
		7 915 512	7 120 874
Autres actifs courants	9	12 260 088	13 253 497
Provisions		(658 638)	(658 638)
		11 601 450	12 594 859
Placements et autres actifs financiers	10	136 473	96 363
Liquidités et équivalents de liquidité	11	11 741 753	17 405 641
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		99 082 486	108 270 758
TOTAL DES ACTIFS		247 759 872	261 639 014

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "****BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2021	2020
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		4 921 974	5 566 032
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 590 884	60 234 942
Résultat de l'exercice		(429 449)	(644 058)
Résultat de l'exercice		(429 449)	(644 058)
Total des capitaux propres avant affectation	12	59 161 435	59 590 884
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	33 234 580	38 216 876
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		33 234 580	38 216 876
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	83 812 620	96 044 788
Autres passifs courants	15	32 294 563	33 549 131
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	39 256 674	34 237 335
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		155 363 857	163 831 254
TOTAL DES PASSIFS		188 598 437	202 048 130
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		247 759 872	261 639 014

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**" S.N.M.V.T - MONOPRIX"****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	618 317 561	624 136 983
Autres revenus d'exploitation	18	12 202 100	11 137 377
		630 519 661	635 274 360
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(507 820 040)	(511 349 152)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(15 486 215)	(16 099 176)
Charges de personnel	21	(53 954 357)	(53 224 688)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(16 794 490)	(15 053 007)
Autres charges d'exploitation	23	(35 370 385)	(36 642 297)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(629 425 487)	(632 368 320)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 094 174	2 906 040
Charges financières	24	(4 391 492)	(5 142 398)
Produits financiers	25	2 858 895	2 928 506
Autres gains ordinaires	26	1 980 698	633 991
Autres pertes ordinaires	27	(632 712)	(651 037)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS		909 563	675 102
Impôts sur les bénéfices	30	(1 338 812)	(1 318 960)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS		(429 249)	(643 858)
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(200)	(200)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(429 449)	(644 058)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2021	<i>au 31 décembre</i> 2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	647 042 939	652 828 617
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(643 861 277)	(644 229 336)
Intérêts payés	(4 268 383)	(4 841 364)
Intérêts reçus	165 016	134 752
Impôts sur les bénéfices payés	(222 807)	
Autres flux liés à l'exploitation		6 258
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(1 144 512)	3 898 928
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 995 194)	(6 435 620)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	1 155 000	435 000
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		
Encaissement des dividendes	3 243 006	2 754 232
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(4 597 188)	(3 246 388)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(102 400)	(43 200)
Encaissement provenant des emprunts	7 000 000	4 172 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(16 595 781)	(6 191 556)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	3 000 000	(1 500 000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(6 698 181)	(3 562 756)
VARIATION DE TRESORERIE	(12 439 881)	(2 910 216)
Trésorerie au début de l'exercice	5 128 188	8 038 407
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 (7 311 693)	5 128 191

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021
(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

Création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2021	Acquisition 2021	Régularisation 2021	Cession 2021	Valeur au 31/12/2021	Amortissement cumulé 1/1/21	Dotation de 2021	Cession 2021	Régularisation 2021	Amortissement cumulé 2021	Valeurs nettes au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	3 730 842,408	0,000	0,000	-19 438,093	3 711 404,315	-	-	-	-	-	3 711 404,315
Constructions	7 658 340,089	160 051,795	45 692,817	-9 780,667	7 854 304,034	7 308 590,936	83 053,586	-9 780,667	9 639,919	7 391 503,774	462 800,260
Installations, agencements constructions	21 740 661,018	395 849,107	-21 560 614,256	0,000	575 895,869	6 892 233,379	71 129,053	0,000	-6 864 862,532	98 499,900	477 395,969
Installations et Matériel d'exploitation	104 958 456,178	3 312 084,756	-3 927 675,038	0,000	104 342 865,896	69 115 441,383	4 892 701,789	0,000	-4 772 643,460	69 235 499,712	35 107 366,184
Petit matériel d'exploitation	6 928 039,802	434 593,955	251 393,558	0,000	7 614 027,315	2 529 707,088	791 120,952	0,000	-781 922,150	2 538 905,890	5 075 121,425
Matériel de transport	37 733,629	194 933,973	446 878,921	0,000	679 546,523	36 308,586	124 246,283	0,000	288 978,350	449 533,219	230 013,304
Agencement, aménagements et installatic	59 963 293,203	3 214 036,548	22 883 768,743	0,000	86 061 098,494	33 460 277,194	7 019 564,088	0,000	9 876 101,253	50 355 942,535	35 705 155,959
Equipement et matériel de bureau	927 427,776	57 724,958	906 123,793	0,000	1 891 276,527	731 758,135	89 190,135	0,000	679 027,602	1 499 975,872	391 300,655
Equipement et matériel informatique	2 893 910,076	380 805,587	1 909 451,903	0,000	5 184 167,566	2 711 629,523	334 039,590	0,000	1 583 010,444	4 628 679,557	555 488,009
Immobiliations en cours	1 159 289,708	2 197 256,111	-947 054,414	0,000	2 409 491,405	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2 409 491,405
Avances sur immobilisations en cours	209 621,746	0,000	-12 000,000	0,000	197 621,746	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	197 621,746
TOTAL DES IMMOBILISATIONS											
CORPORELLES	210 207 615,633	10 347 336,790	(4 033,973)	(29 218,760)	220 521 699,690	122 785 946,224	13 405 045,476	(9 780,667)	17 329,426	136 198 540,459	84 323 159,231
Logiciels	692 977,478	0,000	3 714,071	0,000	696 691,549	627 508,175	22 613,398	0,000	1 657,186	651 778,759	44 912,790
Fonds de commerce	3 586 196,200	0,000	0,000	0,000	3 586 196,200	3 382 352,279	105 287,098	0,000	0,000	3 487 639,377	98 556,823
Avances sur immob incorp orelles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total dotation aux amortissements	4 279 173,678	0,000	3 714,071	-0,000	4 282 887,749	4 009 860,454	127 900,496	0,000	1 657,186	4 139 418,136	143 469,613
							13 532 945,972				

Les principaux investissements réalisés par la société durant l'exercice 2021 concernent l'ouverture du magasin de Ain Zaghuan et la rénovation de huit magasins.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières classées à l'actif du bilan, sont constatées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

		<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Titres de participation	5.1	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		608 954	607 478
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	-
		63 826 058	63 824 582
 A déduire la partie non libérée des actions	 5.1		
		63 826 058	63 824 582
 A déduire provision pour dépréciation des titres	 5.1	 (3 469 609)	 (2 784 165)
		60 356 449	61 040 417

Autres actifs non courants

Les frais préliminaires et les frais de pré- exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation

	<i>Au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2020</i>
Frais préliminaires	12 564 128	12 471 578
Frais préliminaires en cours	1 428 647	1 428 647
A déduire la résorption des frais préliminaires	(11 686 125)	(10 957 888)
Charges à répartir	6 560 214	5 478 808
A déduire la résorption des charges à répartir	(5 012 555)	(3 784 289)
	3 854 309	4 636 856

<u>Stocks de marchandises</u>	<i>Au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2020</i>
Stocks de marchandises magasins	63 735 677	59 672 838
Stocks de marchandises dépôt	6 972 034	14 542 914
Stocks emballages et étiquettes	289 770	313 322
Stocks fournitures et consommables	148 694	2 673
	71 146 175	74 531 747
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 458 877)	(3 478 726)
	67 687 298	71 053 021

Capitaux propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES													
	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	5 566 032	(644 058)		0	47 006	0	59 590 884
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2020							(644 058)	644 058					0
													0
													0
Résultat de l'exercice 2021								(429 449)					(429 449)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 921 974	(429 449)	0	0	47 006	0	59 161 435

Charges financières nettes :

Au 31 décembre 2021, les charges financières se sont élevées à 4 391 492 1 DT contre 5 142 398 DT en 2020

Produits financiers :

Au 31 décembre 2021, les produits financiers se sont élevés à 2 858 895 DT

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Revenus des titres de participation	2 703 952	2 754 232
Produits financiers sur comptes courants bancaires	154 893	168 016
Autres produits financiers	50	6 258
Gains de change	-	-
	2 858 895	2 928 506

Résultat net de l'exercice :

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le résultat net de l'exercice 2021 est arrêté à -429 449 DT contre -644 058 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2021, l'affaire demeure non clôturée définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents (Cour de Cassation).

Par ailleurs, un second contrôle par la CNSS a été entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

Parties liées

La SNMVT détient des participations avec des sociétés liées avec lesquelles existent des transactions notamment d'achats de marchandises, de location, de gérance et de services.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE
TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**Rapports Général et spécial des commissaires aux comptes
au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021**

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 faisant ressortir un total de 247 759 872 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 429 449 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « **S.N.M.V.T – MONOPRIX** » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2021 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2021, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 93 006 274 DT et de 537 193 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2021 un solde créditeur de 11 452 441 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2021 et facturés par MONOGROS sont de 2 424 353 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 57 300 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2021 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire de quinze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2021 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de 4 866 066 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 356 609 DT.

- ***Opérations avec la COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison) moyennant un loyer annuel de 142 370 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 996 318 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 400 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 24 947 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenu le 1^{er} mars 2021, pour un montant de 1 218 198 DT

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2021, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 445 562 DT et de 45 588 DT. Au 31 décembre 2021 Le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 498 829 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces «T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire, en 2021, de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un loyer annuel de 628 870 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TSS du 1^{er} mars 2021, pour un montant de 129 145 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2021.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2021, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 362 457 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 13 230 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obtention d'emprunts bancaires***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté en 2021 un emprunt bancaire remboursable sur un 7 ans auprès de la Banque de Tunisie pour 7 000 000 DT

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2021, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 332 909 DT. Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) incluses à la rémunération annuelle sont de 85 216 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

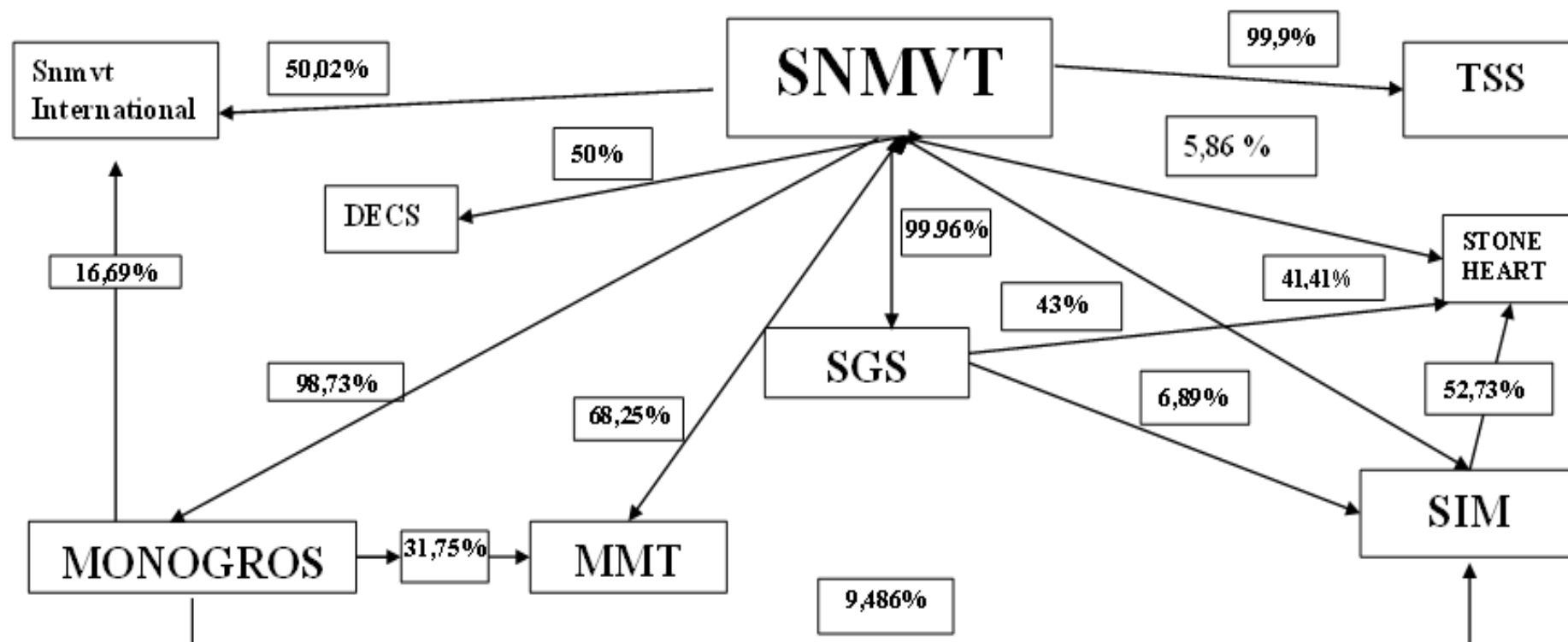
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE S.N.M.V.T « MONOPRIX »

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2021



Au 31 décembre 2021, le groupe SNMVT MONOPRIX se présente comme suit :

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	69,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2021	31/12/2020	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Actifs immobilisés							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	9 990 796	19 685 683
Immobilisations incorporelles	6	28 827 277	27 800 682	Résultat consolidé de l'exercice	17	(3 117 449)	(9 586 617)
Amortissements		(26 954 843)	(25 662 337)			46 812 093	50 037 812
Immobilisations corporelles	7	418 365 125	399 622 958	INTERETS MINORITAIRES			
Amortissements		(226 839 157)	(208 099 940)	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		17 459 612	17 591 808
Immobilisations financières	8	15 469 922	15 492 403	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		2 035 358	1 041 193
Provisions		(5 454 786)	(4 769 341)	TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES		19 494 970	18 633 001
				PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		203 413 538	204 384 425	PASSIFS NON COURANTS			
Autres actifs non courants	9	4 552 807	5 383 951	Emprunts obligataires et bancaires	18	60 904 670	66 677 358
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		207 966 345	209 768 376	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		60 904 670	66 677 358
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Stocks	10	78 504 842	80 465 368	Fournisseurs et comptes rattachés	19	127 440 735	117 225 665
Provisions		(3 554 628)	(3 988 100)	Autres passifs courants	20	42 086 030	37 189 385
Clients et comptes rattachés	11	30 192 091	17 209 229	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	93 220 067	93 131 272
Provisions		(4 238 955)	(4 269 112)				
Autres actifs courants	12	44 217 956	37 224 700				
Provisions		(1 108 454)	(1 108 454)				
Autres actifs financiers	13	268 491	174 225				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	41 210 877	47 418 261	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		262 746 832	247 546 322
Provisions		(3 500 000)					
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		181 992 220	173 126 117	TOTAL DES PASSIFS		323 651 502	314 223 680
TOTAL DES ACTIFS		389 958 565	382 894 493	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS		389 958 565	382 894 493

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX			
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE			
(Montants exprimés en dinars tunisiens)			
		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 021	2 020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	639 015 506	631 574 140
Autres revenus d'exploitation		18 533 091	18 050 838
		657 548 597	649 624 978
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(499 936 499)	(494 178 415)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 622 170)	(19 383 457)
Charges de personnel		(65 067 105)	(63 002 354)
Dotations aux amortissements et aux provision	24	(27 439 886)	(24 067 052)
Autres charges d'exploitation	25	(43 404 359)	(43 838 149)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(654 470 019)	(644 469 427)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 078 578	5 155 551
Charges financières	26	(10 369 855)	(12 252 989)
Produits financiers	27	1 867 230	2 475 056
Autres gains ordinaires	28	9 499 745	1 071 723
Autres pertes ordinaires		(838 767)	(1 363 173)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		3 236 931	(4 913 832)
Impôts sur les bénéfices		(4 208 096)	(3 567 836)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		(971 165)	(8 481 668)
Autres pertes extraordinaires (cont. Soc)		(110 926)	(63 756)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(1 082 091)	(8 545 424)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 082 091)	(8 545 424)
Intérêts minoritaires		2 035 358	1 041 193
Résultat net (part du groupe)		(3 117 449)	(9 586 617)
Résultat par action		(0,156)	(0,480)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2 021	<i>au 31 décembre</i> 2 020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	683 723 308	666 149 601
Encaissements reçus des autres débiteurs	0	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(640 908 432)	(640 474 071)
Intérêts payés	(11 503 952)	(10 920 985)
Intérêts reçus	1 625 817	1 942 672
Impôts sur les sociétés payés	(222 807)	(475)
Autres flux liés à l'exploitation	4 060	12 190
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	32 717 994	16 708 932
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 435 286)	(14 653 472)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	3 766 093	536 638
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	8 000	37 069
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(18 661 193)	(14 079 765)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(1 383 622)	(1 795 040)
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	39 045 729	5 527 887
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(56 621 227)	(14 267 497)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(18 959 120)	(10 534 650)
VARIATION DE TRESORERIE	(4 902 319)	(7 905 483)
Trésorerie au début de l'exercice	16 811 930	24 717 413
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 909 611	16 811 930

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

Méthodes de consolidation utilisées et périmètres de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contrepartie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont, au préalable, éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

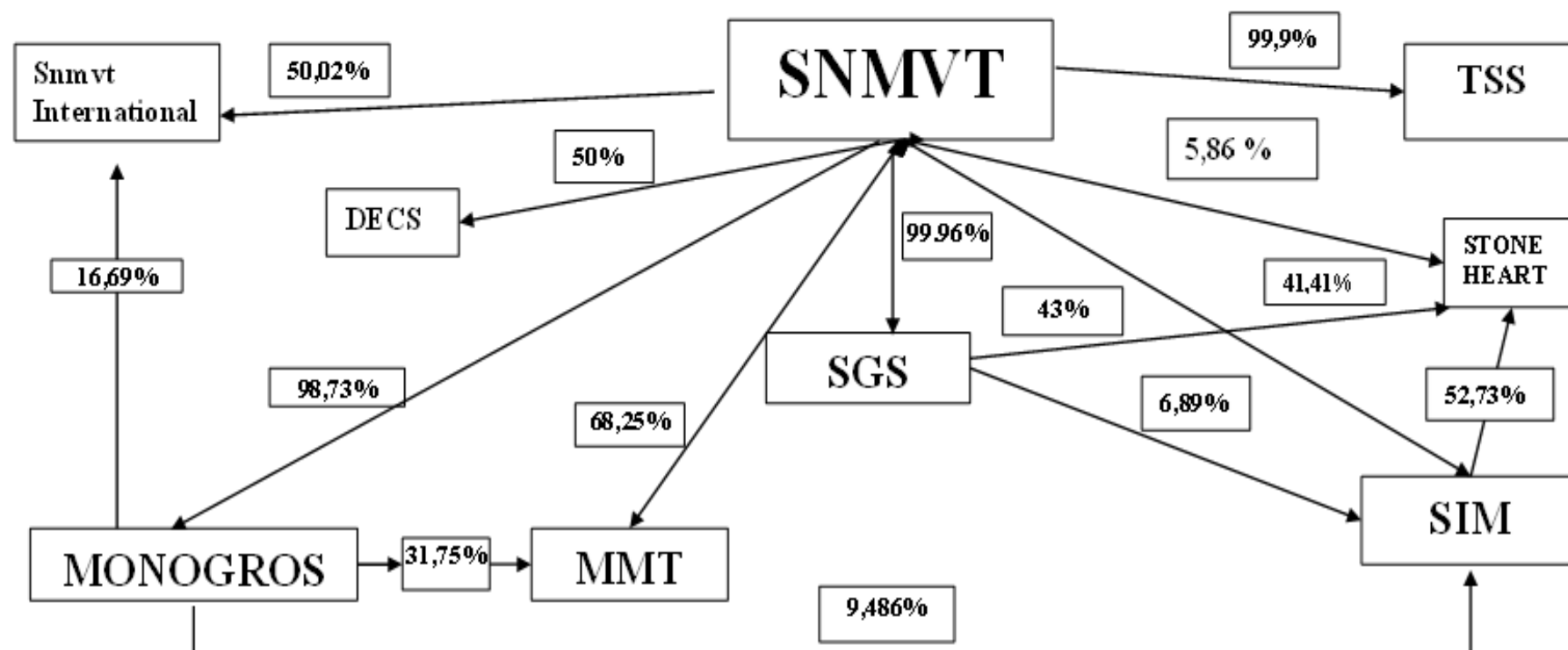
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

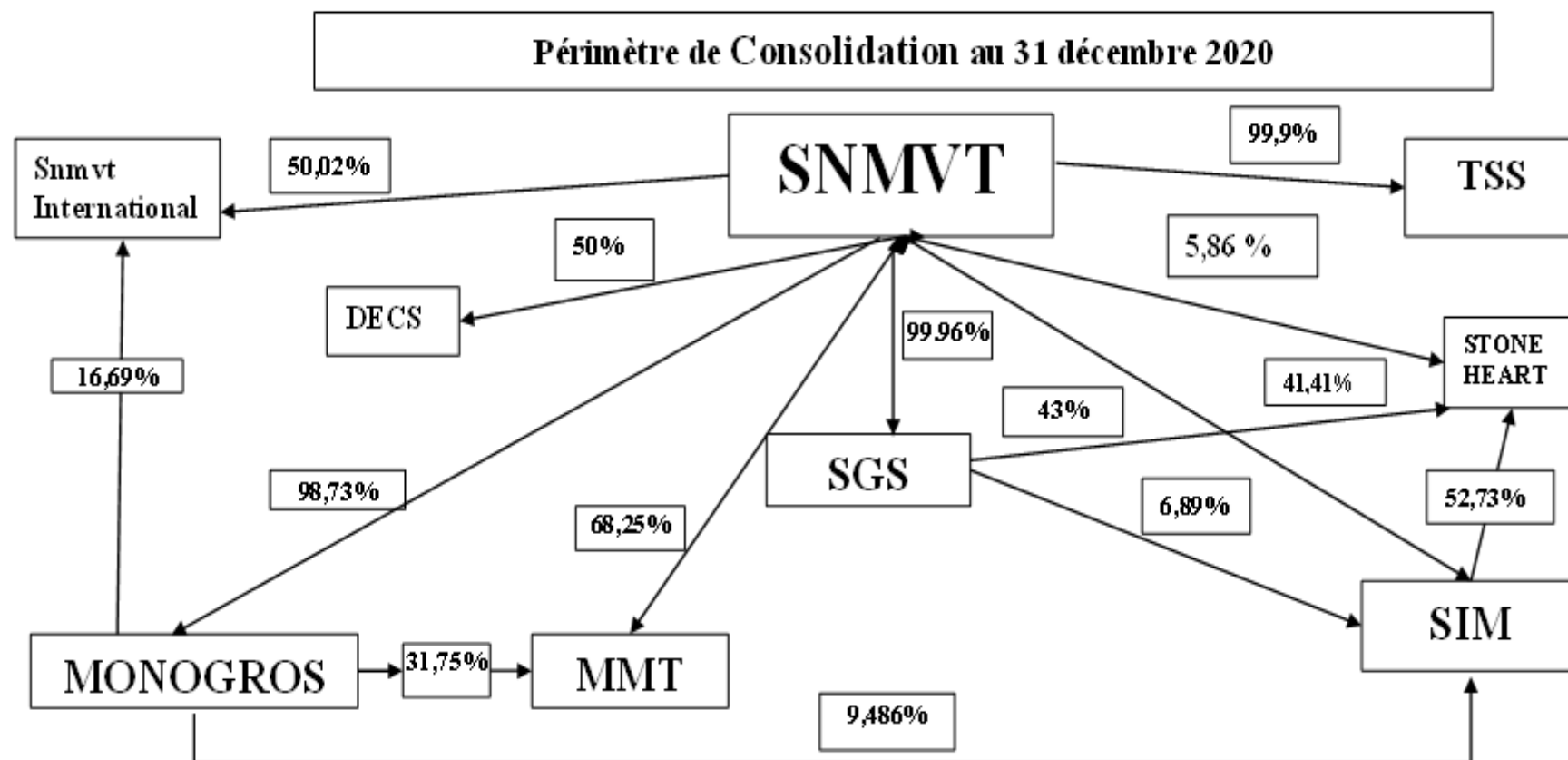
- La mise en équivalence : Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont, au préalable, éliminées.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2021





Au 31 décembre 2021

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	69,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2020

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	69,93%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	59,26%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

- Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

- Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

- Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation.

Emprunts obligataires et emprunts bancaires

	<u>2 021</u>	<u>2 020</u>
Emprunts bancaires	60 850 993	66 623 681
Autres dettes à plus d'un an	53 677	53 677
	60 904 670	66 677 358

Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2021, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

Par ailleurs, pour le second contrôle par la CNSS entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, le dossier demeure non clôturé à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice, et le risque s'y rattachant demeure totalement provisionné.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE
TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »**

**Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur
les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au
31 décembre 2021**

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 389 958 565 DT et un résultat déficitaire consolidé net global de 1 082 092 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2021 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 12/05/2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises n°76 en date du 14 /4 /2022, au JORT N°47 du 20 avril 2022.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de actions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2021, faisant ressortir pour l'exercice 2021 un résultat net après impôt de -429 449,175 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt de -1 082 091,894 Dinars .

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à -429 449,175 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 429 449,175 Dinars
Résultats reportés	4 921 974,016 Dinars
Total à affecter	4 492 524,841 Dinars

Affectation

• Résultats reportés	4 492 524,841 Dinars
----------------------	-----------------------------

<u>Total affecté</u>	4 492 524,841 Dinars
-----------------------------	-----------------------------

Cette résolution mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2021 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanant d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer et Commissaires aux comptes de la SNMVT Monoprix aux titres des exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à